

Ammonium peroxodisulfate
SP-O-T-N
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 104 044
 Nom commercial : Ammonium peroxodisulfate
 Identification de la société : JEULIN
 T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
 468, Rue Jacques Monod - CS 21900
 27019 EVREUX CEDEX - France
 e-mail : support@jeulin.fr
 N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
 Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
 Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Matières solides comburantes - Catégorie 3 - Attention (CLP : Ox. Sol. 3)
- Dangers pour la santé :
 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
 - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)
 - Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Danger (CLP : Resp. Sens. 1)
 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (CLP : Skin Sens. 1)
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)

Éléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger :
 - H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
 - H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H315 : Provoque une irritation cutanée.
 - H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur. P221 : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles... P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - Intervention : P304+P341 : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 0

Date : 2 / 9 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Ammonium peroxodisulfate

SP-O-T-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

persiste : Consulter un médecin.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Peroxodisulfate de diammonium	: 100 <= %	7727-54-0	231-786-5	016-060-00-6	----	O; R8 Xn; R22 Xi; R36/37/38 R42/43 Ox. Sol. 3 (H272) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H302) Eye irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).**
: **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Risques particuliers

- : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

: **Peut aggraver un incendie; comburant.**: **Tenir à l'écart des matières combustibles.**

- : La décomposition thermique génère : Oxydes de soufre.
Oxydes d'azote.

Protection contre l'incendie

- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales

- : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 0

Date : 2 / 9 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Ammonium peroxodisulfate

SP-O-T-N

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver à l'abri des sources d'ignition.
- : **Tenir à l'écart des matières combustibles.**
- : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a un risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Ammonium peroxodisulfate - Persulfate d'ammonium.
- Etat physique** : Solide.
- Couleur** : Blanc cassé à jaune pâle.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 4-6 (850g/l, 25°C)
- Poids moléculaire** : 228,20
- Point de fusion [°C]** : Aucune donnée disponible.
- T° d'ébullition initiale [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Point de décomposition [°C]** : ~ 120 °C.
- Densité** : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [hPa]** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans** : Eau. (25 °C) : 850g/l
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Non applicable.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Non applicable.
- Log P octanol / eau à 20°C** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 0

Date : 2 / 9 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Ammonium peroxodisulfate

SP-O-T-N

SECTION 10. Stabilité et réactivité

- Conditions à éviter** : Humidité.
: **Chaleur.**
- Matières à éviter** : Matières combustibles.
Agents réducteurs.
Composés organiques.
Métaux réducteurs (Al, Mg, Zn, métaux alcalins et alcalinoterreux).
Métaux.
Bases fortes.
Argent et composés de l'argent.
- Produits de décomposition dangereux** : Dioxyde de soufre. Oxydes d'azote.
- Propriétés dangereuses** : Oxydants.
Favorise l'inflammation des matières combustibles.

SECTION 11. Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë**
- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
 - Cutanée : Irritant pour la peau.
 - Oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
 - Autre : DL50 Orale - Rat : 495 à 850 mg/kg
DL50 Cutanée - Rat > 2000 mg/kg
CL50 inhalatoire- Rat : 2950 mg/m3/4h
- Sensibilisation** : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- Effets cancérogènes** : Non classé.
- Effets mutagènes** : Non classé.
- Toxicité vis-à-vis de la reproduction** : Non classé.
- Autres informations toxicologiques** : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 260

SECTION 12. Informations écologiques

- Information relative aux effets écologiques** : Nocif pour les organismes aquatiques.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Toxicité pour les daphnies : CE50 - Daphnia magna : 120mg/L/48h.
Toxicité pour les poissons : CL50 -Oncorhynchus mykiss : 76,3 mg/L/96h.
- Potentiel de bio-accumulation** : Bioaccumulation peu probable
- Informations sur l'élimination** : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Biodégradation [%]** : Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- : **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets** : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

JEULIN

T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : +33 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 0

Date : 2 / 9 / 2019

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Ammonium peroxodisulfate

SP-O-T-N

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination (suite)

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name : UN1444 PERSULFATE D'AMMONIUM, 5.1, III, (E)
- No ONU : 1444
- I.D. n° : 50

Transport terrestre

- ADR/RID : Class : 5.1
Group : III

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : UN 1444 Persulfate d'ammonium
- Classe : 5.1
- Groupe d'emballage : III

Transport aérien

- ICAO/IATA : UN 1444 Ammonium persulfate
- IATA - Classe ou division : 5.1
Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document